



Lettre au père Charbonnier, Supérieur général (15 novembre 1881)

Mon très cher Père,

J'ai reçu votre lettre du 2 novembre, et le procès-verbal du 31 octobre, où vous avez traité plusieurs questions importantes. La première concerne la mission de l'Afrique équatoriale et la nécessité, selon vous et vos confrères, d'établir à Mpouapoua une nouvelle station intermédiaire, afin d'assurer l'existence des stations de l'intérieur. Je ne reviendrai pas sur ce que je vous ai dit de mes tristes impressions sur certains faits si graves qui se sont passés dans l'intérieur. Il est bien évident pour moi que ces faits démontrent la nécessité de relations sûres et régulières avec les pères du Nyanza et du Tanganika. Mais j'ai contre la création de Mpouapoua deux objections qui me paraissent sans réplique.

La première est que Mpouapoua se trouve sur le territoire des Spiritains, le nôtre ne commençant qu'au milieu de l'Ougogo. La seconde est que, d'après les avis de Zanzibar et ceux qui nous ont été transmis par le père Guillet lui-même, la route des caravanes paraît devoir être prochainement changée et se faire en grande partie par un fleuve qui coule au sud de Bagamoyo et remonte vers le Nyanza. Pour ces deux raisons, je ne crois donc pas possible une fondation à Mpouapoua ; mais je crois indispensable une procure à Zanzibar, et j'invite le Conseil à délibérer sur les moyens de l'obtenir.

J'ai approuvé la sagesse du Conseil de choisir dès maintenant les membres de la future caravane. C'était déjà chose convenue pour le père Toulotte. J'accepte les pères Grandjacquet et Wynck, ainsi que les frères Laurent et Alauze. J'ajouterai volontiers un 4ème père, mais je ne vois pas où le prendre, et je prie le Conseil de me l'indiquer. J'approuve la sagesse du Conseil de ne pas vouloir mettre tous ses fonds dans un même placement, et de n'en employer qu'une partie à des constructions à Tunis, quelque avantageux que puisse être ce mode de placement. Lorsque le moment sera venu, je le consulterai de nouveau sur la quotité.

Il n'y a pas lieu, je crois, de répondre à l'ex-père Aubert autrement que pour lui donner un certificat de bonne vie et mœurs, comme ceux qui sont donnés dans les diocèses, par lettres épiscopales, aux prêtres qui s'absentent pour un temps. On en trouvera le modèle à l'archevêché. Il ne faut répondre en rien à ses récriminations et lui écrire simplement : j'ai l'honneur de vous envoyer sur votre demande le certificat ci-inclus.

Je vous ai autorisé à répondre favorablement à la demande qui vous a été faite pour l'île d'Arguin mais j'ai réservé l'application à plus tard. Il faut tout d'abord avoir des sujets pour les missions déjà existantes, avant d'en donner pour la fondation d'un poste nouveau, si éloigné de tous les autres.

Voilà, mon cher Père, passés en revue tous les sujets dont il était question dans le procès-verbal de votre dernier Conseil. Je suis bien heureux du bon témoignage que vous rendez au noviciat, au scolasticat, et à l'école de philosophie. Pour cette dernière, néanmoins, je ne suis pas sans inquiétudes sur les aptitudes du père Mercui. C'est une étude à faire.

J'ai reçu vos vœux pour ma fête et ceux de vos confrères de la Maison-Carrée. J'y ai répondu par le télégraphe pour vous remercier et les remercier. Je vous prie d'accepter encore une fois tous mes remerciements, et je vous envoie pour vous et pour toute la communauté mes bénédictions paternelles.

